



Communiqué

Paramaribo, le vendredi 16 janvier 2015.

Entre 2001 et 2013, 41% de la déforestation amazonienne liée à l'orpaillage s'est déroulée dans les Guyanes.

Une étude publiée le 14 janvier 2015¹ illustre l'impact de l'exploitation aurifère incontrôlée en termes de déforestation. Basé sur l'analyse d'images satellites et sur le suivi de l'évolution du couvert forestier dans les régions aurifères amazoniennes, ce travail montre que le plateau des Guyanes a payé le plus lourd tribut.

En effet, 41 % de la déforestation amazonienne liée à l'exploitation de l'or entre 2001 et 2013 a eu lieu dans la région des Guyanes. Les autres régions les plus touchées, qui concentrent 90% de cette déforestation spécifique, sont l'Amazonie péruvienne (28 %), la région brésilienne du Tapajos-Xingu (11 %) et la région colombienne de Magdalena (9 %).

A l'échelle des Guyanes, l'exploitation aurifère joue un rôle économique important. Néanmoins, les pratiques incontrôlées sont responsables d'impacts environnementaux majeurs, puisque la déforestation qu'elles entraînent dans la région, même mesurée à l'échelle continentale, est maintenant devenue significative. Les impacts au sein ou à proximité immédiate des aires protégées sont aussi devenus considérables, selon les chercheurs.

La récente publication fait état de 1 680 km² déforestés entre 2001 et 2013 du fait de l'expansion de l'exploitation aurifère à l'échelle amazonienne. Plus spécifiquement, entre 2007 et 2013, la région des Guyanes a perdu 606 km² de couvert forestier, soit l'équivalent de **86 000 terrains de football**.

Pour la région, cette publication permet une mise à jour des données préalablement publiées par le WWF en 2011². Depuis quelques années, certains gouvernements dans la région ont pris des mesures pour mieux contrôler le phénomène, mais ces récents résultats montrent un besoin immédiat de redoublement de ces efforts.

Les impacts transnationaux appellent des réponses coordonnées entre les pays. Plus spécifiquement, trois éléments demandent une attention immédiate :

- ✓ la mise en place de la convention de Minamata,
- ✓ la surveillance renforcée des aires protégées,
- ✓ la mise en place d'accords transfrontaliers de contrôle des flux de mercure, d'or, et de personnels impliqués dans l'exploitation aurifère.

Ce type d'effort coordonné peut avoir des conséquences positives sur le terrain, comme en témoigne l'accord bilatéral franco-brésilien de contrôle des activités aurifères en zone transfrontalière³. Selon la Préfecture de Guyane, cette coopération accrue, couplée à un renforcement des contrôles, ont récemment permis une diminution de 20% de la pression aurifère illégale en Guyane.

¹ <http://iopscience.iop.org/1748-9326/10/1/014006/article>

² <http://bit.ly/1AYhrmh>

³ <http://bit.ly/1BBKi1n>